

Commune d'Etaples-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2 bis

Conseil Municipal du 16 juin 2015

Direction Générale des Services

Domaine de compétence : Transports

Le mardi seize juin deux mille quinze à 20 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
27/05/015

Effectif du Conseil Municipal: 33

Nombre de membres
en exercice : 33

Compte-rendu des délibérations
affiché le : 18/06/2015

Présents : Philippe Fait, Bernard Gheselle, Laurence Caron, Lucien Bonvoisin, Frédéric Cadet, Beaurain Christelle, Kathy Hanquez, Bagdad Ghezal, Dominique Delsaux, Sébastien Baillet, Adjoint, Richard Kasprzak, Gérard André, Maryse Maillart, Jean-Michel Gosselin, Charlotte Perrault, Angélique Cousin, Martine Ghezal, Pascal Thiébaux, Stéphane Sagnier, Stéphanie Danne, Francis Gravet, Marie Pierre Hagneré, Francis Leroy, Monique Vambre, Jean-Pierre Lamour, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Joël Dachicourt à Gérard André, Ramet Christian à Richard Kasprzak, Brihier Yvon à Baillet Sébastien, Laurie CAFFIER à Maillart Maryse, Descharles Martina à Perrault Charlotte, Hagnere Jean Paul à Monique Vambre, Stéphanie Codron à Pascal Thiebaux

Absent excusé : Mme Boutoille Josiane

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Motion pour le maintien des trains d'équilibre du territoire entre Boulogne sur mer-Amiens-Paris

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire attire l'attention suite à un rapport parlementaire remis au Secrétaire d'Etat aux Transports le 26 mai qui recommande de réduire le trafic sur plusieurs lignes Intercités du réseau SNCF.

La ligne Paris-Amiens-Boulogne-sur-mer serait gravement amputée puisque passant de 14 à 8 dessertes par jour.

Ce projet, s'il devait voir le jour, nuirait gravement au développement de cette partie sud du territoire du Pôle Métropolitain Côte d'Opale. En effet, cette liaison est plus directe que le transit par Lille et les besoins de transports ferroviaires entre Paris, Amiens et Boulogne-sur-mer sont historiques et nombreux. Ces besoins concernent aussi bien les déplacements professionnels, universitaires mais aussi pour les loisirs et le tourisme car la clientèle balnéaire provient notamment de l'Ile de France.

Cette réduction serait d'autant plus paradoxale que la fusion des régions Nord Pas de Calais et Picardie va induire des besoins de déplacements plus grands entre les deux anciens territoires. Désormais, cette desserte ferroviaire ne concerne plus trois mais seulement une région et la région-capitale.

Elle survient à un moment où l'électrification de la ligne Paris-Amiens vient d'être inscrite au contrat de plan Etat-Région et où parallèlement les collectivités locales font des efforts financiers importants pour rénover les gares en accompagnement de cet investissement majeur.

La réduction du nombre de trains entre Paris-Amiens et Boulogne sur mer est donc totalement inappropriée. Il s'agit là de régions denses et la problématique des trains presque vides ne se pose aucunement.

Les élus de la Commune d'Etaples-sur-mer demandent donc au gouvernement de s'opposer à ce que la SNCF mette en œuvre la réduction des dessertes journalières.

Ces réductions de lignes ferroviaires auraient des conséquences directes sur l'économie de notre commune et la mobilité des étaplois.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de manifester leur souhait de défendre le transport ferroviaire dans notre région
- d'adresser copie de la présente délibération à Madame la Préfète du Pas-de-Calais et à Monsieur le Sous-Préfet de Montreuil-sur-mer, et au Président de la Région Nord-Pas-de-Calais

Le rapport est adopté par **31 voix pour, 1 Abstention.**